

# Comité de Concertation France Très Haut Débit

Aménagement numérique de l'Yonne

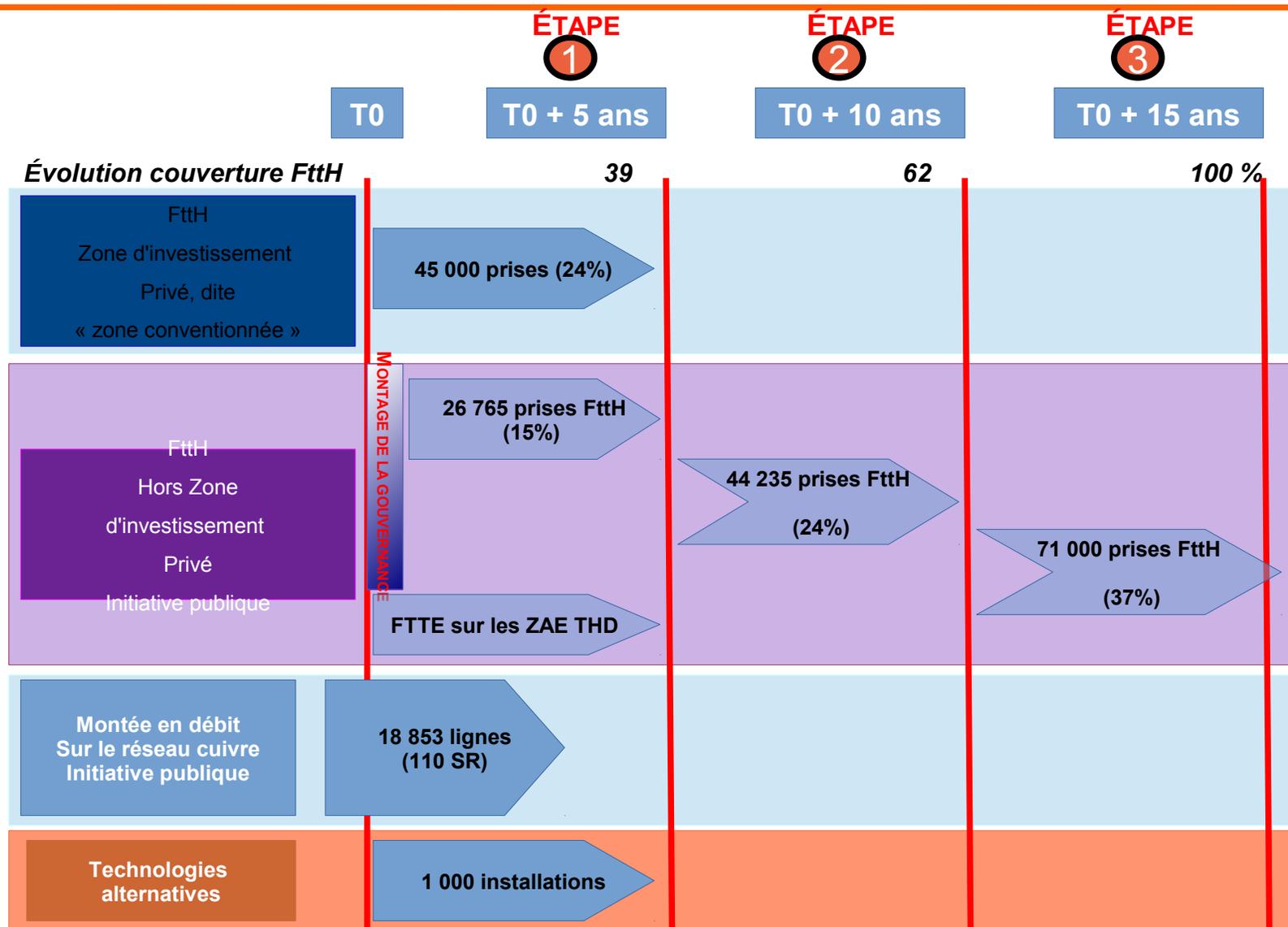
18 février 2016



## Objectif à horizon 2030 : LE TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS

- ◆ Le Département porte le SDTAN (achevé le 28 janvier 2011 et mis à jour le 29 juin 2012 puis complété par délibérations le 26/09/2014 et le 09/10/2015) avec un programme total de 140 000 prises FttH.
- ◆ Un déploiement du FttH sur des « plaques » cohérentes :
  - en complémentarité des zones d'initiative privée sur l'Agglomération d'Auxerre et la commune de Sens,
  - sur la base d'une architecture cible FttH globale établie en cohérence avec le Schéma d'Ingénierie Régional version 2014.
- ◆ Une solution transitoire de Montée en Débit :
  - sur des territoires mal couverts en ADSL,
  - sur des communes dont l'équipement FttH n'est pas prévu avant 10 ans,
  - des travaux MeD menés rapidement,
  - des liens NRA/SR qui anticipent une réutilisation future pour les déploiements FttH.

# Un engagement à long terme



# **Un engagement à long terme**

## ◆ Une logique partenariale :

- un conventionnement avec les intercommunalités,
- une adhésion à la SPL Bourgogne Franche Comté Numérique.

## ◆ Une organisation institutionnelle et technique appropriée

- une commission spécifique Très Haut Débit composée d'élus représentant chaque canton au sein de l'assemblée départementale,
- une organisation interne optimisée : professionnalisation et diversification des compétences des équipes ; transposition en cours de la culture de maîtrise des coûts acquise dans le domaine routier.

◆ Une politique budgétaire d'investissement limitant les engagements nouveaux dans d'autres domaines pour permettre à l'issue de la première étape, la poursuite du déploiement THD. Un positionnement des plaques FttH optimisant les perspectives de commercialisation donc de recettes.

→ Une volonté d'engager l'étape 2 en 2016.

# Un travail sur les coûts de la montée en débit

## ◆ Un dossier optimisé :

- par la suppression des opérations les plus chères,
- par l'abandon des interventions sur les SR de moins de 50 lignes,
- par des coûts revus à la baisse : identification de tracés alternatifs, intégration de la nouvelle offre PRM, changement de NRA d'origine, mutualisation de travaux entre SR, diminution du coût génie civil neuf, sur la base des données 2016 entièrement vectorisées.

## ◆ Un programme MED évoluant ainsi de :

- 20 941 à 18 853 lignes,
- 144 à 110 SR (une tranche conditionnelle réduite de 75 à 42 SR),
- 36,8 à 21,9 M€.

## ◆ Un travail qui sera poursuivi jusqu'au terme de la phase opérationnelle

# La Montée en Débit : coûts

---

## ◆ Des montées en débit :

- Avec un coût moyen de 1 033 € la ligne sur des territoires nécessitant des infrastructures complexes (dispersion, génie civil supérieur à 5 km, ...),
- Qui préparent le déploiement du FttH :
  - » Une réutilisation de 79 %\_des liens MED pour le FttH,
  - » Des liens optiques NRA/SR prévus pour être systématiquement surdimensionnés en préparation du FttH : chaque segment disposera a minima de 48 fibres. En cas de création de génie civil, plusieurs fourreaux seront systématiquement posés,
  - » Les territoires qui vont bénéficier de la montée en débit dans l'étape 1 du projet de l'Yonne bénéficieront du FttH au cours de l'étape 3.

## Les coûts de la composante études

- ◆ Une composante études réduite au strict nécessaire :
  - Assistance à Maîtrise Ouvrage de la montée en Débit évaluée sur la base d'un coût au mètre (actualisé à 735 000 € pour 110 SR),
  - Aide au montage des consultations publiques et suivi (100 000 €),
  - Révision du SDANT (80 000 €).
- ◆ Une organisation interne adaptée pour une meilleure structuration autour du projet notamment dans sa phase de réalisation pour la levée des chambres et le suivi des travaux.
- ◆ Une Maîtrise d'œuvre travaux assurée en interne pour la MeD.

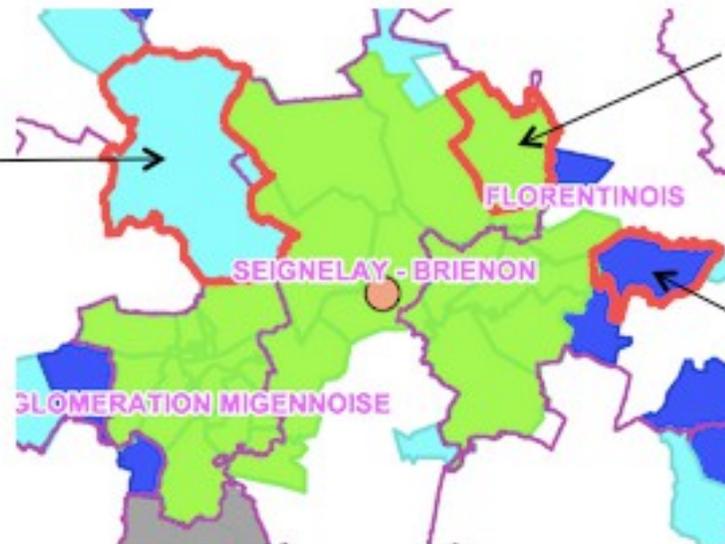


Une composante études dont le coût baisse de 1,4 M€ à 0,92 M€

## L'arbitrage entre Montée en Débit et FttH

- ◆ La montée en Débit même peu coûteuse a été écartée sur les territoires s'inscrivant dans une plaque FttH cohérente (Migennes, Pont sur Yonne, Venizy).
- ◆ La montée en débit a été maintenue par endroits malgré un coût apparent relativement élevé car l'alternative FttH à court terme, aurait conduit à des coûts peu soutenables et à une dispersion incompatible avec les impératifs de la commercialisation.
- ◆ Les délais de déploiements du FttH n'étaient pas systématiquement en adéquation avec les attentes locales.

La MED a été conservée : elle compte 104 lignes. Lui substituer le FTTH aurait obligé à agrandir le périmètre de l'intervention publique sur Bussy-en-Othe, pour atteindre au moins 300 prises, hors de la ville centre de l'EPCI (Joigny).



Venizy a été intégrée au FTTH malgré son coût (plus de 1 800 € prise FTTH) afin de compléter la couverture de la zone située entre la « plaque » FTTH et la MED à l'est.

Germigny est prévue en MED compte tenu de son faible coût à la prise (340 € contre 1 643 € en FTTH).

## L'implication et la contribution des EPCI

### ◆ Un principe d'échanges chaque année depuis 2013 :

- Avec chaque EPCI sur la base d'un support visuel, spécifique au territoire, présentant les scénarios (MED et FttH) et leurs coûts associés,
- Des réunions collectives systématiques d'information des élus des communes et EPCI.

Au total il y a eu trois réunions par EPCI en bilatérale et 4 réunions collectives, soit plus de 60 réunions en trois ans.

### ◆ Sur 5 EPCI concernés par le FttH :

- La CA de l'Auxerrois a pris une délibération confirmant sa participation au financement des déploiements FttH sur les communes de Champs et Lindry lors du vote de son Budget 2016,
- 4 en ont accepté le principe.

### ◆ Sur 18 EPCI concernés par la Montée en Débit :

- 11 ont délibéré favorablement,
- 5 devraient délibérer favorablement avant la fin février,
- 2 proposeront leur projet de délibération après le vote de leur budget.

## La cohérence supra départementale

---

- ◆ Le Conseil départemental de l'Yonne est actionnaire de la Société Publique Locale Bourgogne Franche-Comté Numérique constituée le 11 janvier 2016 et dont l'objet principal est l'exploitation et la commercialisation des réseaux FttH. L'Yonne en a adopté les statuts par délibération du 9 octobre 2015 et libéré sa part de capital. Il est prévu que le pacte d'actionnaires soit soumis à la commission permanente du 1er avril prochain.
- ◆ Les travaux techniques se poursuivent notamment par la préparation du cahier des charges qui doit permettre le choix d'un opérateur de commercialisation.
- ◆ La cohérence des réseaux remis à la SPL est affirmée dans la convention d'engagement signée par les associés. L'ingénierie FttH sera finalisée avec l'opérateur retenu par la SPL.
- ◆ Le travail collaboratif des partenaires de la SPL permettra à l'Yonne d'optimiser son calendrier.

# Les raccordements FTTH

- ◆ Sur un programme FttH de 26 765 prises,
- ◆ suite aux préconisations du précédent CCFTHD, le mode de subventionnement des raccordements a été revu.
  - abandon du principe d'un volume forfaitaire de 3 000 raccordements sur 5 ans quelque soit le taux de pénétration du FttH,
  - raccordement estimé à 50 % des prises construites, soit 14 000, à échéance de 10 ans accompagné par le maintien de l'effort annuel du département sur la durée en complément des interventions de la SPL,
  - dispositif pouvant évoluer au regard du mode d'intervention qui sera retenu par la SPL.



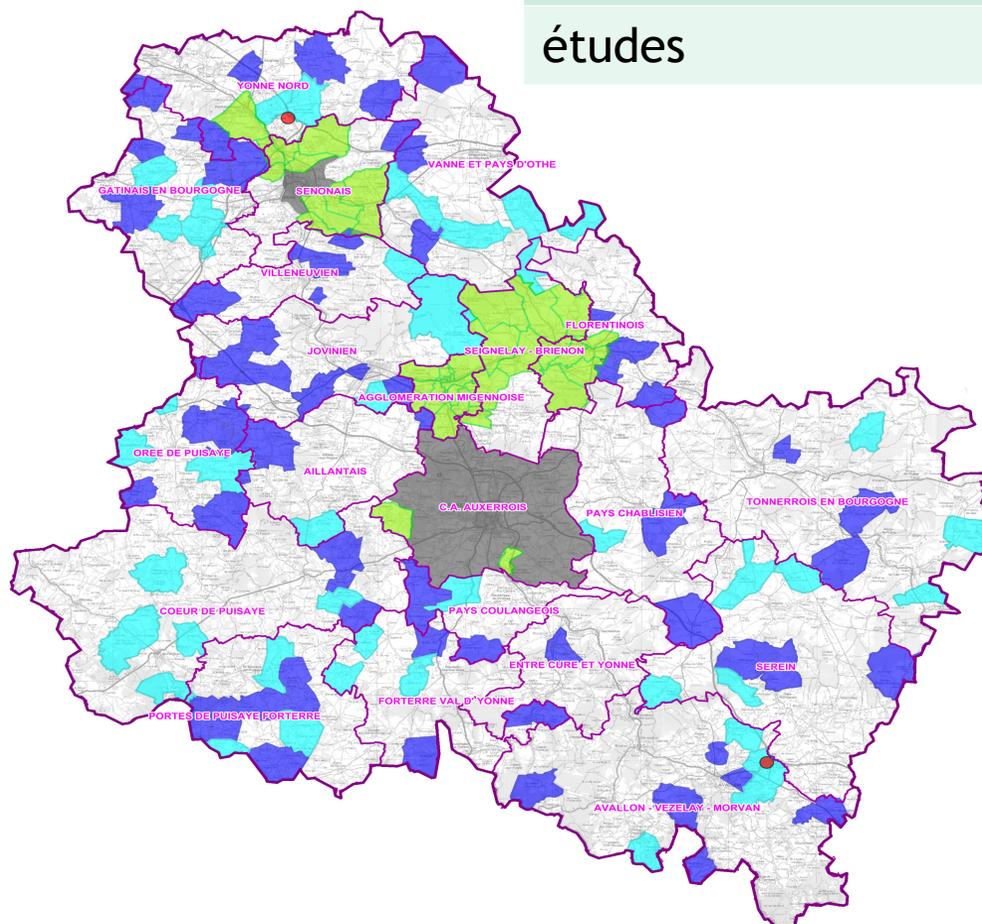
**Une composante raccordements dont le coût passe de 1,8 M€ à 8,4 M€ H.T.**

# Le projet de l'Yonne, à 5 ans – Synthèse des évolutions

Ce qui change :

Composantes	Novembre 2015	Février 2016
FttN et collecte	36,86 M €	21,88 M €
FttH raccordements	1,8 M €	8,4 M € (*)
études	1,4 M €	0,92 M €

(\*) sur 10 ans



## Programme de Montée en Débit (MED)

- Tranche ferme : 68 Sous-répartitions (12 894 lignes)
- Tranche conditionnelle : 42 Sous-répartitions (5 959 lignes)

## Programme FTTH 5 années :

- Phase 1 FTTH (26 765 prises)
- Zones d'Activités Très Haut Débit
- Limites intercommunales (au 01/07/2015)
- Zone conventionnée

# Le projet de l'Yonne, à 5 ans – Synthèse (montant PFTHD)

Composante	Montant TOTAL HT	Montant PFTHD sollicité
Collecte FttN et NRA	21,88 M€	8,77 M€
Boucle Locale Optique Mutualisée (FttH) - <i>desserte</i> - <i>raccordement</i>	31,72 M€ 23,32 M€ 8,40 M€	8,96 M€ 6,86 M€ 2,10 M€
Transport anticipé de la future BLOM	0,64 M€	0,30 M€
Raccordement spécifique sites prioritaires	0,16 M€	0,02 M€
Inclusion numérique	0,40 M€	0,08 M€
Études	0,92 M€	0,30 M€
<b>TOTAL</b>	<b>55,72 M€</b>	<b>18,43 M€</b>
Total avec la prime supra-départementale (15 %)		21,2 M€

# Plan de financement prévisionnel

Novembre 2015

		<p>EPCI</p>		
<p><b>23,73 M€</b></p>	<p><b>12,36 M€</b></p>	<p><b>17,30 M€</b></p>	<p><b>7,8 M€</b></p>	<p><b>3,38 M€</b></p>
<p>37 %</p>	<p>19 %</p>	<p>27 %</p>	<p>12 %</p>	<p>5 %</p>



Février 2016

<p><b>18,43 M€</b></p>	<p><b>14,28 M€</b></p>	<p><b>11,28 M€</b></p>	<p><b>8,35 M€</b></p>	<p><b>3,38 M€</b></p>
<p>33 %</p>	<p>26 %</p>	<p>20 %</p>	<p>15 %</p>	<p>6 %</p>

Merci de votre attention

